

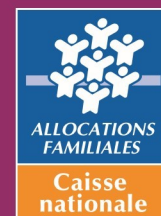


PROJET DE FONCTIONNEMENT

Nom du relais petite enfance :

Gestionnaire du relais petite enfance :

Période contractuelle :



Équipement financé par la Cnaf

SOMMAIRE

PREAMBULE.....	2
1. Les caractéristiques administratives du relais petite enfance.....	4
2. Fonctionnement du relais et moyens au service du projet.....	5
2.1. Les moyens humains :.....	5
2.2. Le planning et les actions :.....	6
2.3. Les locaux.....	7
2.4. Le matériel.....	8
3. Le contexte territorial du Relais.....	9
4. La formalisation du projet.....	11
4.1. L'information et l'accompagnement des familles.....	11
➤ Informer les familles sur l'ensemble de l'offre d'accueil du territoire.....	11
➤ Valoriser l'offre de service de monenfant.fr et répondre aux demandes en ligne.....	11
➤ Le guichet unique d'information (mission renforcée).....	12
➤ Favoriser la mise en relation entre les parents et les professionnels.....	12
➤ Accompagner les parents dans l'appropriation de leur rôle de particulier employeur.....	12
4.2. L'information et l'accompagnement des professionnels.....	13
➤ Informer les professionnels sur le métier.....	13
➤ Informer et assister les assistants maternels dans le cadre de leurs démarches sur monenfant.fr.....	13
➤ Proposer des temps d'échange et d'écoute aux professionnels.....	14
➤ Organiser des ateliers d'éveil.....	14
➤ L'analyse de la pratique (mission renforcée) :.....	14
➤ Accompagner le parcours de formation des professionnels.....	15
➤ Lutter contre la sous activité subie des assistants maternels.....	15
➤ Promouvoir le métier d'assistant maternel.....	16
➤ La promotion renforcée de l'accueil individuel (mission renforcée) :.....	16

PREAMBULE

Le projet de fonctionnement constitue le document de cadrage qui définit les axes et méthodes de travail du relais petite enfance sur la période contractuelle. Il est élaboré conjointement par l'animateur et le gestionnaire du Rpe, avec l'accompagnement de la Caf. Il s'inscrit dans le cadre de référence constitué par le référentiel national des relais petite enfance.

Dans le prolongement de celui-ci, il décrit les enjeux, les moyens mobilisés et actions mises en œuvre en direction des familles d'une part et des professionnels¹ de l'accueil du jeune enfant d'autre part, en tenant compte du contexte local et des besoins du public sur le territoire d'intervention du relais.

Le projet de fonctionnement constitue la feuille de route du relais petite enfance sur la période contractuelle. Le gestionnaire s'engage à réaliser les objectifs et mettre à disposition les moyens décrits dans le projet.

Le projet est validé par le conseil d'administration de la Caf ou son instance délégataire et le Rpe bénéficie de la prestation de service de la branche Famille et du bonus « mission renforcée », le cas échéant.

¹ selon l'article L. 214-2-1 du Casf, le Rpe accompagne les assistants maternels et peut accompagner les professionnels de la garde d'enfants à domicile.

1 Les caractéristiques administratives du relais petite enfance

Nom du relais : Relais Petite Enfance de Voreppe	
Adresse administrative : Espace Rosa Parks	
Numéro(s) de téléphone : 04 76 50 75 40	
Adresse email : ram@ville-voreppe.fr	
Date de création : mai 1999	

Gestionnaire : Mairie de Voreppe	
Nature juridique : collectivité locale	
Adresse : 1 place Charles de Gaulle	
Nom du responsable hiérarchique de l'animateur : Sarah Fragola	
Coordonnées de contact : 04 76 50 47 51	

Communes et intercommunalités couvertes par le relais
Voreppe

2 Fonctionnement du relais et moyens au service du projet

2.1 Les moyens humains :

Les animateurs du relais			
Nom - Prénom	Binet Béatrice		
Date d'embauche	01/04/99		
Formation initiale	EJE		
Expérience(s) professionnelle antérieure	EJE en crèche municipale, familiale et maison de quartier.		
Durée de travail hebdomadaire au Relais	0,80 ETP= 28h		
Formation continue envisagée			

Joindre les fiches de postes au projet de fonctionnement.

Si une augmentation du temps de travail de(s) animateur(s) ou une nouvelle embauche est envisagée sur la période, précisez la date prévisionnelle (mois et année) ainsi que le nombre d'ETP.

.....

Pour rappel, la prestation de service Rpe est calculée sur la base d'un nombre d'Etp d'animateur de Rpe validé par le Conseil d'administration de la Caf ; en cas de projet d'augmentation d'Etp, le gestionnaire devra en informer la Caf.

Autres personnels du relais			
Fonction			
Temps de travail affecté au Relais (en h/semaine)			

2.2 Le planning et les actions:

Organisation hebdomadaire prévisionnelle du relais sur la durée du projet							
		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Matin	Horaires	Permanence téléphonique et physique	temps collectif	/	Temps administratif	temps collectif	
	Horaires			/			
Après - midi	Horaires	Préparation d'ateliers Permanence téléphonique et physique	/	/	réunions	permanence téléphonique et physique	
	Horaires		/	/			
Total heures		9H30	4H30		7H30	6H30	

Si plusieurs activités sont réalisées en même temps par différents animateurs, précisez l'ensemble des activités dans les cases.

Répartition des différentes activités professionnelles		
Activités	Nombre d'heures/semaine	%
Accueil physique et téléphonique des familles (entretiens individuels ou temps collectifs) et réponses par mail aux demandes	8H	28,5
Accueil physique et téléphonique des professionnels (entretiens individuels ou temps collectifs) et réponses par mail aux demandes	8H	28,5
Temps collectifs et animations en présence des enfants	6H	21,5
Gestion de l'équipement (pilotage de l'activité, gestion administrative et des locaux, etc ...)	6H	21,5
Autre(s) (préciser)		

Le nombre d'heures / semaine valorise le travail de l'ensemble des animateurs ou salariés qui travaillent au sein du Relais.

Le Rpe est habilité pour répondre aux demandes en ligne sur le site monenfant.fr : OUI NON

Si NON, préciser s'il est prévu que le Rpe soit prochainement habilité sur le site monenfant.fr et à quelle échéance prévisionnelle ? le RPE est habilité depuis janvier 2022. La convention est en signature.

2.3 Les locaux

Pour rappel, selon le référentiel national des relais petite enfance, un Rpe dispose a minima des espaces suivants :

- le bureau de l'animateur pour ses tâches administratives, les permanences d'accueil et les entretiens individuels avec les familles ou les professionnels ;
- un espace pour les animations collectives (ateliers d'éveils, animations, réunions collectives etc...).

Le bureau doit permettre la confidentialité et le Rpe doit être équipé du matériel nécessaire pour assurer un accueil et un accompagnement adéquats. Il dispose à ce titre d'un mobilier de bureau, d'un téléphone, d'un ordinateur, d'une imprimante, d'un accès à internet et de la documentation spécifique (ex : revues, livres).

Le local destiné aux animations collectives et/ou aux réunions peut se trouver sur le site de la permanence ou être intégré dans un autre service déjà existant (établissements d'accueil du jeune enfant, lieu d'accueil enfants - parents, etc...). Il doit être adapté à l'accueil de jeunes enfants de telle sorte que les activités puissent être organisées dans des conditions satisfaisantes de sécurité, d'hygiène et de confort. L'espace doit être suffisant et doté du matériel pédagogique cohérent au regard des principes de la charte nationale d'accueil du jeune enfant. Il dispose nécessairement d'une installation sanitaire adaptée pour les enfants comme pour les adultes et d'une trousse de premiers secours.

Toutes les activités du relais se déroulent sur le même site : OUI NON

Configuration des locaux principaux		
Le relais...	OUI	NON
... dispose d'un local spécifique	x	
... est intégré dans un autre équipement Si oui précisez lequel : dans un centre social	x	
... a une signalétique	x	
... dispose d'un bureau d'accueil individuel garantissant la confidentialité	x	
... dispose d'un espace réservé aux animations collectives partagé avec la ludothèque	X	
... dispose d'une salle de réunion	x	
... dispose de sanitaires adaptés pour les enfants et adultes	x	
... autre : l'atelier et la cuisine qui est un espace partagé du centre social	x	

Si la configuration des locaux ne respecte pas l'ensemble des attendus du référentiel national des relais petite enfance à la date d'élaboration du présent projet de fonctionnement, quelles sont les adaptations et aménagements prévus pour assurer un accueil de qualité du public et se conformer à terme au référentiel national ? A quelle échéance ?

Locaux conformes aux attendus du référentiel : la permanence du lundi matin sera proposée dans les locaux de la crèche municipale une fois par mois.

Des activités du relais se déroulent sur plusieurs sites : OUI NON

Si oui, veuillez compléter le tableau suivant :

Les autres lieux d'intervention du Rpe le cas échéant		
COMMUNE	Adresse	Usage*

**précisez s'il s'agit d'un lieu de permanence ou d'animation (ou autre)*

2.4 Le matériel

Matériel à disposition		
Le relais dispose de...	OUI	NON
... un téléphone fixe	x	
... un téléphone portable		x
... un ordinateur fixe		x
... un ordinateur portable	x	
... un photocopieur	x	
... une imprimante	x	
... un accès à internet	x	
... un logiciel de gestion	x	
... une adresse mail	x	
... matériel pédagogique et d'animation	x	
... documentations spécifiques (revues, livres etc...)	x	
... un véhicule		x

Si l'acquisition de matériel est prévue, veuillez indiquer les échéances prévisionnelles :

.....

3 Le contexte territorial du Relais

Décrire en quelques lignes l'histoire du relais (origine de la création, choix du lieu d'implantation et évolutions majeures) :

La commune de Voreppe compte 9 229 habitants (INSEE 2018). Elle a perdu 0,71 % d'habitants entre 2013 et 2018. la densité de sa population est de 322,1 habitants au km². Il y avait 3914 ménages en 2018. A Voreppe, il y avait en 2018, 2700 ménages dont 1220 étaient un couple avec enfant et 285 étaient une famille monoparentale (soit 38,5% des ménages total).

L'évolution entre 2008 et 2018 est une diminution de 9,9 % des couples avec enfants et de 10,7 % pour les familles monoparentales. Ces deux chiffres corroborent la diminution de la population totale de Voreppe.

Si on effectue un zoom en 2020 sur la petite enfance, il y avait 204 couples avec au moins un enfant de moins de 3 ans et 27 familles monoparentales avec au moins un enfant de moins de 3 ans.

Pour compléter, il y avait également 217 couples avec au moins un enfant entre 3 et 5 ans et 50 familles monoparentales avec au moins un enfant entre 3 et 5 ans. On observe que 221 couples et 77 familles monoparentales (soit 298 familles voreppines) sont susceptibles d'avoir des besoins en mode de gardes sur les trois prochaines années à venir (sources données CAF 2020). La tranche d'âge la plus représentée est la 45/59 ans avec 1999 personnes. La tranche d'âge des 0/14 ans comptait 1625 enfants en 2018.

Le RPE de Voreppe a été créé en 1999 en même temps que l'espace Voreppe Enfance. Depuis 2012, il est implanté à l'espace Rosa Park. Réhabilité en 2014, le RPE dispose de salle d'activité et de la ludothèque de cet équipement pour ses temps collectifs.

Décrire en quelques lignes le diagnostic local et les enjeux pertinents pour l'activité du relais petite enfance :

Rattaché au service éducation jusqu'en 2020, il est désormais rattaché au pôle « social, solidarité et petite enfance », véritable pôle enfance dont la crèche municipale fait partie. En 2022, un diagnostic petite enfance de la commune va être fait par la nouvelle responsable du pôle et engagé le RPE vers une évolution de guichet unique. Le service petite enfance fait partie de la coordination Famille portée par l'espace Rosa parks. Le service participe aux temps de réunions et s'associe aux différentes actions portées par la coordination (ex : carnaval annuel).

En devenant « guichet unique », le RPE sera mieux repéré par les parents et par les AM qui ne viennent pas aux temps collectifs. Cela permettra d'être plus visible auprès du public et ainsi valoriser et communiquer sur le travail des AM.

Décrire en quelques lignes la politique et les perspectives de la petite enfance sur le territoire (orientations de la CTG, du SDSF ou autres):

Dans le cadre de la signature de la CTG en 2022, Voreppe va pouvoir s'engager sur la petite enfance en transversalité avec d'autres thématiques comme la parentalité, la jeunesse...

Les orientations politiques de la commune sont en accord avec le nouveau référentiel :

- Permettre au RPE de devenir un guichet unique pour les demandes de gardes des familles.
- Être un lieu d'informations tant pour les professionnels que pour les parents. Pour cela, un travail de transversalité avec les autres lieux d'accueils (micro-crèche, écoles, crèche municipale) va se développer.
- Réfléchir à des actions innovantes afin de lutter contre la sous-activité des assistants maternels en développant le décloisonnement du service rendu aux familles.
- Travailler en accord avec la charte nationale pour l'accueil du jeune enfant : travailler sur l'éveil culturel et artistique, participer à la professionnalisation des assistants maternels...

Décrire en quelques lignes l'intégration et la participation du Rpe dans les instances locales de coordination de la politique petite enfance :

Le RPE pourra participer aux commissions d'attribution des places en EAJE de la commune dès 2022. L'animatrice participant à la commission aura les informations sur les inscriptions à la crèche en temps réel. Il fait partie du pôle petite enfance et est force de propositions pour des actions transverses. Il participe à la coordination familles porté par l'espace Rosa Parks.

Décrire en quelques lignes les partenariats engagés par le Rpe avec les autres équipements de son territoire (ludothèque, bibliothèque etc.)

Le RPE débutera ses permanences les lundis au sein de la crèche afin d'être repéré comme lieu unique d'informations et de travailler en étroite collaboration avec la crèche.

Partenariats : ludothèque, centre social, médiathèque, micro-crèche, écoles. Le RPE participe chaque année au carnaval porté par le centre social.

Un partenariat avec la médiathèque et l'EAJE autour du projet contre l'illettrisme proposé par le département permet de mettre en place des animations tels que tapis de lecture et des activités autour des comptines et jeux de doigts.

Le retour du département dans les locaux du centre social permettra, à nouveau, avec la puéricultrice de secteur de favoriser nettement :

- les échanges sur les agréments

- le questionnement sur les outils nécessaires au travail des A.M.

- la recherche de solution adaptée en direct avec certains parents

Le travail est ainsi plus fluide et rapide.

La reprise, dès que possible, d'ateliers communs, tel que la cuisine, facilitera les échanges, le savoir faire des adultes et mettra en exergue les sens des enfants avec la CESF du centre social.

Une collaboration existe également avec la CESF référente famille en collaboration avec les partenaires jeunesse du territoire sur des thématiques visant des échanges entre les familles.

Le partage des locaux se faisant lors des temps collectifs dans la ludothèque, un travail en amont existe sur les aménagements ainsi que sur le choix des jeux pour le plus jeune public.

4 La formalisation du projet

La formalisation du projet sert à établir une feuille de route pour la prochaine période pluriannuelle. Elle doit partir d'un diagnostic et établir les perspectives, projets et pistes d'actions envisagées pour chacune des missions détaillées au sein du référentiel national.

Le diagnostic des missions consiste à faire l'état des lieux des actions mises en place par le relais et d'en tirer des enseignements/constats afin d'identifier des axes d'amélioration ou d'éventuelles nouvelles actions à mener.

4.1 L'information et l'accompagnement des familles

Thème 1 : Informer les familles

- Informer les familles sur l'ensemble de l'offre d'accueil du territoire

DIAGNOSTIC	
État des lieux	Constat et enjeux identifiés
<p>-Diminution du nombre d'assistantes maternelles : en 2013 elles étaient 79 en activité et sont aujourd'hui 44 en activité (54% d'entre elles ont entre 50 et 69 ans et dans ce pourcentage la moitié à plus de 60 ans) avec une stagnation des demandes d'accueils et une augmentation des constructions de logements sur la commune.</p> <p>-proposition sur la commune d'un EAJE de 70 places, d'une crèche privée de 10 places et d'AM proposant 126 places pour les non scolarisés et 33 places pour les périscolaires</p> <p>-les assistantes maternelles d'elles-mêmes ne renseignent pas régulièrement de leur disponibilité</p>	<p>- une baisse d'activité des assistantes maternelles mais une livraison massive de logements type appartement présage d'une augmentation des demandes de garde pour de jeunes enfants</p> <p>-les parents multiplient les modes d'accueils différents d'où l'importance d'une bonne communication entre les équipements</p> <p>- Obligations pour l'animatrice de relancer régulièrement les assistantes maternelles sur leur disponibilité</p>

ACTION(S) ENVISAGÉES(S) POUR LA NOUVELLE PÉRIODE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	- Faire connaître par le biais de support de com le métier d'assistant maternel et connaître les différents modes d'accueils collectifs	- journal municipal, porte ouverte, lettre du RPE	-repérage des différents modes d'accueil et de leurs spécificités. - Susciter des vocations pour	- La durée du projet de fonctionnement	-une augmentation des demandes d'accueil chez les AM ainsi qu'une augmentation de leur nombre à travailler - nombres de

2	- Créer un lien important entre les structures pour information fluide et cohérente auprès des familles	-Instaurer des réunions régulières et points réguliers avec les autres lieux de mode de garde.	le métier d'AM -Avoir une cohésion face aux parents sur ce qui est nécessaire pour un enfant	- en cours de mise en place d'une réunion mensuelle	contacts des parents pour connaître les différents modes d'accueil -information fluide et cohérente
3	- Faire les demandes de disponibilités toujours au même moment tous les semestres	-mails, téléphone, présentiel lors des temps collectifs	- créer un rituel de la part des AM	-en cours , une fois par semestre	-que l'information vienne davantage des AM

- Valoriser l'offre de service de monenfant.fr et répondre aux demandes en ligne

DIAGNOSTIC	
Etat des lieux	Constat et enjeux identifiés
<p>les jeunes parents utilisent de plus en plus les services en lignes :</p> <ul style="list-style-type: none"> -le mail du RPE -la carte interactive de la commune -les sites privés pour trouver une AM <p>Proposition du site mon enfant.fr par la caf pour accompagner les parents et les professionnels de la petite enfance</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Au sein du RPE : intégrer comme moyen de premier contact les dispositifs en lignes -l'habilitation sur le site monenfant.fr permettra d'être davantage référencé comme lieux d'information et de recevoir les demandes des familles passant par ce biais.

ACTION(S) ENVISAGÉE(S) POUR LA NOUVELLE PÉRIODE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	Valoriser l'offre de service mon enfant.fr	Habilitation du RPE	Répondre directement aux dépôts des demandes des parents	n+1	Nombre de réponses possibles fournies par téléphone ou en présentielle

- **Le guichet unique d'information (mission renforcée)**

Uniquement si le relais souhaite s'engager dans la mission de guichet unique d'information

Diagnostic motivant l'engagement dans cette mission renforcée
<p>- Le choix politique de la commune de rendre plus lisible les offres et particularités des modes d'accueil proposés sur son territoire. En effet, il y a une baisse des demandes pour les assistantes maternelles à Voreppe depuis quelques années. Le nombre de professionnelles est passé de 77 au démarrage du RPE à 44 aujourd'hui. Il y a eu des départs en retraite non remplacés. Le métier est moins attractif. Il y a un manque de visibilité pour les habitants de Voreppe sur les places en accueil collectif et individuel. Ainsi, en créant ce guichet unique, le RPE sera au fait des places disponibles à Voreppe. Une expérimentation débutera en septembre 2022 en instaurant une des permanences du RPE au sein de la crèche. L'objectif est d'être visible pour tous les parents et de développer la transversalité entre la crèche et le RPE.</p> <p>-Pour un même enfant les parents multiplient les modes de gardes un jour en crèche et 3 jours chez une assistante maternelle, deux assistantes maternelles différentes ... Le fait d'être guichet unique peut permettre au parent d'entendre en amont que la multiplicité des modes d'accueil n'est pas approprié pour un jeune enfant . Accompagner les parents dans le choix de la solution la plus adaptée.</p>

ACTION(S) ENVISAGÉES(S) POUR LA MISE EN PLACE DE LA MISSION RENFORCÉE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	Centralisation des demandes des familles	Publication de documents CAF et de l'aide de techniciens	Lisibilité du RPE	N+1	Satisfaction des parents en fonction de leur besoin et leur souhait. Pour les assistants maternels :
2	habilitation sur le site mon enfant.fr				
3	Répondre sur les demandes en ligne				

					faciliter l'emploi et éviter des conflits suite à l'incompréhension de ce choix de garde
--	--	--	--	--	--

Thème 2 : Accompagner le recours à un professionnel de l'accueil individuel

- Favoriser la mise en relation entre les parents et les professionnels

DIAGNOSTIC	
État des lieux	Constat et enjeux identifiés
-Manque de visibilité du RPE -de plus en plus de difficultés entre les parents et les AM à communiquer sereinement	- les parents cherchent un accueil sur les sites privés - les parents ne venant plus en amont voir les professionnels de la petite enfance ils n'ont plus d'explication sur ce que cela est de faire garder son enfant chez quelqu'un les liens affectifs, pédagogique, culturel que cela engendre

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Échéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	Faire connaître le Relais et le métier d'AM	Création d'une « news letter »	Le travail du Relais et des AM davantage identifié	3 lettres par an	Le nombre de publication aboutie dans l'année
2	Mise en place de réunion d'information avec la puéricultrice de secteur pour les parents sur l'accueil chez une AM		moins de conflits, d'incompréhension sur les demandes de chacun	n+1	Nombre de parents venant aux réunions

- **Accompagner les parents dans l'appropriation de leur rôle de particulier employeur**

DIAGNOSTIC	
État des lieux	Constat et enjeux identifiés
<p>- davantage de demandes d'aide dans l'élaboration de contrat d'accueil ou de rupture.</p> <p>Les modalités de garde sont plus complexes administrativement avec deux types de demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les personnes démunies avec des incertitudes face à la reprise du travail, aux finances... • les personnes organisées, à l'aise avec l'informatique et la création de dossier 	<p>-Les services du RPE ne sont pas suffisamment utilisés en amont</p> <p>-difficultés d'obtenir en tant que service au public des informations précises sur chaque nouvelle réforme.</p>

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	-Proposer des documents synthétiques et clairs sur le rôle d'employeur des parents (devoirs et obligations)	-réaliser une banque de donnée	-faciliter l'accès d'informations utiles	Période du projet de fonctionnement	Moins de relations conflictuelles sur les modalités des contrats de travail

4.2. L'information et l'accompagnement des professionnels

Thème 1 : Offrir un lieu d'information, de rencontres et d'échanges pour les professionnels

- **Informers les professionnels sur le métier**

DIAGNOSTIC	
État des lieux	Constat et enjeux identifiés
<p>- Connaissances des diverses « casquettes » qui incombent aux professionnelles</p> <p>-Les AM accueillent de plus en plus d'enfant de milieux et origines différents</p> <p>-Pour les plus « anciennes » (par leur expérience) évoquent des changements quand</p>	<p>- La place de l'enfant accueilli change, son bien être est toujours au centre des préoccupations</p> <p>-Les AM se soucient de plus en plus du bien être des enfants accueillis.</p> <p>Leurs apports professionnels permettent aux</p>

aux attentes des parents et aux comportements des enfants. - Pour les plus jeunes l'intérêt porté à leur métier favorise de nouvelles connaissances tel que les neurosciences, le langage des signes...	enfants de s'ouvrir à la société d'aujourd'hui.
--	---

ACTION(S) ENVISAGÉES(S) POUR LA NOUVELLE PÉRIODE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Échéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	reconnaître le savoir être dans une	Temps collectifs,	Un mieux être des enfants	Le temps du projet de	Aisance des adultes et
2	-démarche de renforcement des connaissances	revues, livres et formateur	-mise en lumière de leurs compétences	fonctionnement	des enfants en termes de postures et de développement lors des rencontres collectives
3	-donner des informations	Newsletter à poursuivre			
4	-proposer de la formation				

- Informer et assister les assistants maternels dans le cadre de leurs démarches sur monenfant.fr

DIAGNOSTIC	
État des lieux	Constat et enjeux identifiés
-Mise en place du site fonctionnel pour 2022 -Un poste de conseiller numérique est présent sur le centre social	- Suite aux réformes, l'obligation de s'inscrire et l'annonce de sanctions font se poser des questions aux AM - Quelles seront les sanctions -Ne pas souhaiter apparaître sur un site -Comment faire pour penser à mettre à jour les informations

ACTION(S) ENVISAGÉE(S) POUR LA NOUVELLE PÉRIODE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	Informers les AM sur l'obligation d'inscription	- Envoi d'une documentation	-Le plus grand nombre d'AM inscrits	-période du projet de fonctionnement	-Vérification sur le site le nombre d'inscrit
2	Soutien face aux éventuelles difficultés et ou au manque d'outil informatique	-Temps de permanence alloué à cette aide			

3	Envoie des documents officiels de la CAF et du Département sur les modalités d'inscription	-Formation collective et individuelle par la conseillère numérique -Mails et courrier			
---	--	--	--	--	--

- **Proposer des temps d'échange et d'écoute aux professionnels**

DIAGNOSTIC	
État des lieux	Constat et enjeux identifiés
-Les temps de permanences et collectifs permettent d'avoir un temps soit personnel soit collectifs d'écoute pour des idées, des questionnements, des difficultés	- Ces temps sont bien utilisés, sachant qu'au fil du temps une confiance s'établit du fait du secret professionnel de l'animatrice

ACTION(S) ENVISAGÉE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Échéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	- Maintien du lien et des temps d'échanges possibles existants	-temps de permanences et temps collectifs	-Améliorer l'accueil des enfants aux domiciles des AM	En continuité	Stabilisation et ou augmentation des échanges

Thème 2 : Accompagner la professionnalisation et l'amélioration continue des pratiques

- **Organiser des ateliers d'éveil**

DIAGNOSTIC	
État des lieux	Constat et enjeux identifiés
-Temps collectifs non interrompus sauf première pandémie -Mise en place de deux groupes distincts -Diminution du nombre de participants	-Redonner de l'actif dans ces moments qui ont été ces derniers temps du maintien de lien -Retrouver une dynamique dans l'éveil artistique et culturel

ACTION(S) ENVISAGÉES(S) POUR LA NOUVELLE PÉRIODE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Échéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	- Proposition d'atelier formateur -Renforcement des thèmes en lien avec des projets artistique et culturel	-Établir un calendrier artistique -Formation de l'animatrice -Venue d'intervenants	-un investissement participatif des AM - un engouement pour les projets	-Le temps du projet	-Retour du public - Participation active des AM

- **L'analyse de la pratique (mission renforcée):**

Uniquement si le relais souhaite s'engager dans la mission renforcée «analyse de la pratique»

Diagnostic motivant l'engagement dans cette mission renforcée

ACTION(S) ENVISAGÉE(S) POUR LA MISE EN PLACE DE LA MISSION RENFORCÉE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Échéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation

- **Accompagner le parcours de formation des professionnels**

DIAGNOSTIC	
État des lieux	Constat et enjeux identifiés
-Initiative des AM à constituer des groupes pour partir en formation -Le RPE est sollicité par les AM pour échanger sur leurs pratiques professionnelles -Proposition des différents organismes de formation et distribution de plaquettes	-l'intérêt et le libre arbitre pour se former s'accroît -le Rpe reste facilitateur dans les propositions, dans le choix d'organismes qui aident les candidats à faire leur dossier

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Échéance prévisionnelle	Indicateurs d'évaluation
1	-Continuer à proposer les divers organismes de formations	-plaquettes des organismes	-Intérêt face à la formation	-le temps du projet de fonctionnement	-le nombre de départ en formation

Thème 3 : Lutter contre la sous-activité subie des assistants maternels et le manque d'attractivité du métier

- **Lutter contre la sous-activité subie des assistants maternels**

DIAGNOSTIC	
État des lieux	Constat et enjeux identifiés
-Diminution du nombre de demande d'accueil -Existence d'une carte interactive sur le site de la commune -Certaines AM ont changé leur prérogative de jours et horaires de travail afin de répondre aux demandes changeantes des parents et afin d'obtenir du travail -Aucune demande d'agrément depuis 2 ans	-Baisse d'intérêt pour la profession -Absence de remise en question sur la façon de travailler pour certaines AM -Fort besoin de reconnaissance de la profession -Manque d'accompagnement pour certaines

ACTION(S) ENVISAGÉES(S) POUR LA NOUVELLE PÉRIODE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Échéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	-Accompagner les AM de façon plus individuelle suivant leur projet professionnel	-Proposition d'intervenant sur l'image de soi, et la mise en valeur dans sa vie professionnelle	-Mise en valeur de la personne et de ses compétences	-Temps du projet de fonctionnement	-Le retour des AM
2	-Visibilité et mise en valeur du métier d'AM au sein des différents modes d'accueil petite enfance	-Mise en place d'une porte ouverte commune avec l'EAJE	-Participation active des AM	-Temps du projet de fonctionnement	-Intérêt du métier pour de futur candidate et des parents

- Promouvoir le métier d'assistant maternel

DIAGNOSTIC	
Etat des lieux	Constat et enjeux identifiés
- Diminution du nombre d'AM - vieillissement de la population - Sur la commune l'accueil chez une AM est un choix, il y a des demandes par défaut ; mais peu.	- Baisse d'intérêt pour la profession - difficulté à promouvoir un métier qui est en baisse d'activité

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	Newsletter et encart dans Vorepp'émoi	La com	Questions posées sur le métier	Temps du projet de fonctionnement	Des demandes d'agrément

- La promotion renforcée de l'accueil individuel (mission renforcée) :

Uniquement si le relais souhaite s'engager dans la mission de promotion renforcée de l'accueil individuel

Diagnostic motivant l'engagement dans cette mission renforcée

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA MISE EN PLACE DE LA MISSION RENFORCÉE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation